

## Communication N° 20 - 2014 au Conseil communal

Séance du 11 décembre 2014

### **Boucllement des crédits d'investissement des préavis N° 14-2002 et N° 13-2009**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement des crédits d'investissement engagés pour les études et constructions provenant des préavis cités en titre, selon les indications ci-après :

**Préavis N° 14-2002** TL - réseau Est - desserte de la commune de Pully. Prolongement de la ligne TL 8 et réaménagement des lignes TL 67 et 48

Montant du préavis : CHF 1'170'000.00  
Date d'octroi du crédit par le Conseil communal : 26 juin 2002

La majorité des travaux prévus ont été réalisés entre l'automne 2002 et l'été 2004, excepté la mise en place d'un abribus à l'arrêt Clergère montée.

Après des années de négociations infructueuses avec le propriétaire de la parcelle adjacente pour l'obtention des emprises supplémentaires nécessaires à une réalisation optimale de cet abribus, celui-ci a finalement été exécuté avec des dimensions plus réduites que souhaité dans le courant de l'été 2012.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 962'137.60 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 207'862.40.

Une recette de CHF 4'320.00 provenant du remboursement d'une assurance pour un sinistre est à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 957'817.60 sera amorti sur une période de 30 ans pour les travaux relatifs au réseau routier et sur 20 ans pour les travaux du réseau d'électricité, ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Préavis N° 13-2009 Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée, création de trottoirs et réaménagement de l'espace public. Av. de Belmont, pl. de Chantemerle, ch. du Grillon, de Miremont, des Marguerites, de Beau-Soleil et av. des Peupliers**

Montant du préavis : CHF 4'135'000.00  
Date d'octroi du crédit par le Conseil communal : 7 octobre 2009

Les travaux ont débuté à fin mars 2010 et se sont achevés à fin octobre 2011. Diverses procédures de cadastration, de décadastration et d'actes notariés ont été finalisées à l'été 2014.

Le coût total des travaux s'est élevé à CHF 3'751'604.61 TTC, soit avec une non-dépense de CHF 383'395.39.

Une recette de CHF 37'111.10, comprenant la subvention de l'Etablissement cantonal d'assurances (ECA) pour un montant de CHF 36'811.10 et le produit de la vente des soumissions du projet pour un montant de CHF 300.00, est à déduire de la dépense à amortir.

Par conséquent, le total de la dépense nette de CHF 3'714'493.51 sera amorti sur une période de 20 ans pour les travaux d'électricité et d'éclairage public, sur 30 ans pour les travaux des réseaux d'eau, d'assainissement, des routes et les aménagements routiers et sur 15 ans pour les travaux liés aux ordures ménagères et déchets, ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
G. Reichen

  
Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 11 décembre 2014